

**PERSONALVORSORGESTIFTUNG DER
FELDSCHLÖSSCHEN-GETRÄNKEGRUPPE**

Rapport annuel 2023

(Version abrégée)

Rapport annuel 2023

Commençons par une bonne nouvelle: 2023 a été une année de placement réussie pour les investisseurs institutionnels suisses. Elle a même dépassé les prévisions les plus optimistes et contredit les inquiétudes initiales. Au quatrième trimestre, les actions et les obligations ont notamment encore fortement progressé. Le rendement total est de 6,2% pour l'année 2023, et les degrés de couverture des caisses de pensions étaient à nouveau en hausse par rapport à la fin de l'année précédente.

La Fondation de prévoyance en faveur du personnel du groupe Feldschlösschen Getränke a réalisé un **rendement** positif de **7,7%** (année précédente: -8,68%) sur l'ensemble de sa fortune. Au quatrième trimestre, le portefeuille a même permis de réaliser un rendement absolu de 3,59%.

Le résultat net sur les placements s'élève à CHF 46,3 millions (2022: CHF -60,2 millions), d'où un effet positif sur le degré de couverture. Le **degré de couverture** (fortune de prévoyance disponible mesurée aux engagements actuariels) était de **113,9%** (contre 106,5% l'année précédente) au 31 décembre 2023.

Il en résulte un **excédent de recettes** de **CHF 42,6 millions** au 31 décembre 2023. La **réserve de fluctuation de valeurs** a été augmentée de ce montant et s'élevait à **CHF 81,8 millions** au 31 décembre 2023, se rapprochant ainsi de l'objectif de CHF 101 millions.

Une provision pour baisse du taux d'intérêt technique a été constituée en vue de la baisse du taux d'intérêt technique à 1% prévue à moyen terme, et CHF 2 millions ont été affectés à cette provision, comme chaque année depuis le 31 décembre 2019. Le Conseil de fondation a décidé en décembre d'abaisser le **taux d'intérêt technique** de 1,5% à **1,25%** et de dissoudre la réserve en conséquence. Au vu de la situation actuelle des taux d'intérêt, le Conseil de fondation a décidé de renoncer momentanément à une nouvelle réduction du taux d'intérêt technique.

En 2023, les avoirs de vieillesse des assurés actifs ont été rémunérés au taux d'intérêt minimal LPP de 1%. Les charges comptabilisées pour la rémunération du capital d'épargne s'élèvent à CHF 2,3 millions.

L'année dernière, les retraités ont bénéficié d'un paiement spécial unique versé en même temps que la rente de février 2023.

Effectif des assurés – L'effectif des assurés actifs a de nouveau augmenté par rapport à l'année précédente. Au 31 décembre 2023, 1'165 collaborateurs actifs étaient assurés auprès de la caisse de pensions (contre 1'139 l'année précédente). L'effectif des bénéficiaires de rente a baissé de 57 personnes et comprenait 1'220 bénéficiaires de rente au 31 décembre 2023.

Vous trouverez de plus amples informations sur le bilan au 31 décembre 2023 dans l'annexe aux comptes annuels.

Monitoring de Credit Suisse

Le 19 mars 2023, la reprise de Credit Suisse par UBS a été décidée en accord avec l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), la Banque nationale suisse (BNS) et la Confédération suisse.

Selon la BNS, cette transaction devait permettre d'assurer la stabilité de la place financière et de protéger l'économie suisse.

Aucune mesure immédiate ne ressort de cette transaction pour les placements diversifiés. Il existe cependant des risques opérationnels et juridiques importants à moyen et long terme, qui diffèrent selon la relation commerciale entretenue avec Credit Suisse ou UBS (placements directs, banque dépositaire / conservateur global, produits financiers). En conséquence, le Comité de placement a décidé de suivre de près les évolutions et a mandaté l'expert en placement PPCmetrics AG dans ce contexte. La Fondation de prévoyance en faveur du personnel du groupe Feldschlösschen Getränke investit depuis 2011 dans des produits de fonds indexés de Credit Suisse.

Lorsque la situation autour de la reprise de Credit Suisse est revenue au calme, aucun effet négatif n'a été constaté sur notre fondation. La surveillance et les rapports mensuels ont à nouveau été suspendus début août 2023.

Appel d'offres pour un mandat de gestion de fortune

Depuis 2011, la fondation de prévoyance poursuit une stratégie de placement passive et investit avec succès dans des fonds d'actions et d'obligations indexés de Credit Suisse. Afin de clarifier la situation sur le marché, le Conseil de fondation avait déjà décidé fin 2022 de lancer un appel d'offres pour le mandat de gestion de fortune (CHF 440 millions de mandats en actions et obligations). La réalisation a été confiée à l'expert en placement PPCmetrics AG, qui a demandé des offres aux fournisseurs éligibles et les a évaluées. L'évaluation portait sur les points suivants:

- Performance historique des différentes catégories de placement
- Frais
- Frais en cas de changement de gestionnaire de fortune

Outre les différences en termes de coûts, l'évaluation a également révélé que tous les prestataires ne pouvaient pas proposer l'approche de placement passive requise, et que les produits différaient des précédents.

Après ces clarifications et présentations, le Conseil de fondation a décidé de rester chez Credit Suisse, partenaire de longue date et spécialiste des mandats indexés.

Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (Orab)

L'ordonnance entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014 oblige les institutions de prévoyance à faire usage de leur droit de vote en tant qu'actionnaires pour ce qui est des placements directs et à communiquer aux assurés ce qu'elles ont voté. La Fondation de prévoyance en faveur du personnel du groupe Feldschlösschen Getränke investit uniquement dans des placements collectifs. Elle ne détient donc pas de placements au sens de l'Orab et n'est de fait pas soumise à l'obligation de voter.

Élection des représentants des employés au Conseil de fondation

Le mandat des **représentants des employés au Conseil de fondation** expirant au 30 juin 2023, quatre représentants devaient à nouveau être élus. L'élection a été clôturée le 31 mars 2023. 1'186 bulletins de

vote ont été envoyés, et 306 bulletins ont été réceptionnés jusqu'à la date de clôture, soit une participation de 25,8%.

Représentants élus

Daniel Berger (sortant), secteur Customer Supply Chain

Marcel Kiesewetter (sortant), secteur Production

Ulrich Reinhard (sortant), secteur Vente

Simone Schaub (sortante), secteur Administration

La période de mandat s'étend du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2027.

LPD (loi sur la protection des données)

La révision complète de la loi sur la protection des données (nLPD) est entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2023, en même temps que l'ordonnance révisée sur la protection des données (nOPDo). Il a fallu élaborer un règlement, des instructions et une déclaration de protection des données en très peu de temps. Il a aussi fallu informer les destinataires, conformément à la loi, et un conseiller en protection des données a été nommé. Le travail supplémentaire nécessaire dans ce contexte a été considérable.

Perspectives

Réforme AVS 2021

Le relèvement progressif de l'âge de référence à 65 ans pour les femmes a également des répercussions sur la prévoyance professionnelle. L'année dernière, le Conseil de fondation s'est penché sur l'application et l'adaptation du règlement. À partir du 1^{er} janvier 2024, l'âge de référence sera de 65, avec un taux de conversion de 5,1% pour tous les assurés (femmes et hommes). Les femmes nées entre 1960 et 1965 ont reçu une prime unique compensatoire au 1^{er} janvier 2024.

Après la votation sur la 13^e rente AVS, il faudra également voter sur la révision de la LPP à l'automne 2024. Selon le résultat de cette votation, nous devons à nouveau procéder à des adaptations du règlement. Vous en serez bien entendu informés.

Remarque: vous trouverez des informations sur les cotisations et les prestations, les règlements de la fondation de prévoyance, des formulaires, des données de contact ou encore des informations et chiffres-clés d'actualité sur la page Internet de la caisse de pensions à l'adresse www.pvs-feldschloesschen.ch.

Nous espérons que le présent rapport annuel abrégé vous fournira des informations utiles et vous souhaitons une bonne lecture.

Personalvorsorgestiftung der Feldschlösschen-Getränkegruppe

Patrik Füeg, Président du conseil de fondation

Susanne Baumberger, Responsable de la fondation de prévoyance

Rheinfelden, mai 2024

BILAN	31.12.2023	31.12.2022
	CHF	CHF
ACTIF		
Placement de la fortune	646'364'604.28	615'523'759.27
Liquidités	24'495'230.81	22'605'995.67
Créances	653'471.62	606'752.20
Compte courant employeur	2'611'670.70	2'815'906.00
Compte courant Swiss Life	6'111.15	21'441.40
Titres		
Obligations Suisse	271'770'921.00	252'721'039.00
Obligations Etranger (hedged)	35'265'662.00	34'717'413.00
Actions Suisse	26'551'001.00	25'253'256.00
Actions Etranger (hedged)	105'589'082.00	89'206'928.00
Actions Etranger Small Cap	19'795'765.00	18'886'115.00
Actions Marchés émergents	14'783'666.00	14'988'651.00
Parts de fond immobilier	144'842'023.00	153'700'262.00
Compte de régularisation actif	51'810.90	13'547.75
Actifs issus de contrats d'assurance	27'386'434.00	30'214'673.00
Total actif	673'802'849.18	645'751'980.02
PASSIF		
Engagements	1'708'213.10	2'332'322.10
Prestations de libre passage et rentes	1'708'213.10	2'332'322.10
Compte de régularisation passif	507'093.10	513'988.16
Provisions non techniques	0.00	756'584.65
Capitaux de prévoyances et provisions techniques	589'761'006.00	602'964'265.00
Capital de prévoyance assurés actifs	247'708'994.00	243'692'923.00
Capital de prévoyance retraités	306'778'797.00	320'590'497.00
Provisions techniques	35'273'215.00	38'680'845.00
Réserve de fluctuation de valeurs	81'826'536.98	39'184'820.11
Fonds libres	0.00	0.00
Situation au début de période	0.00	0.00
Excédent / Carges de produits	42'641'716.87	-65'066'556.96
Constitution / Dissolution réserve de fluctuation	-42'641'716.87	65'066'556.96
Total passif	673'802'849.18	645'751'980.02

COMPTE D'EXPLOITATION

	01.01.-31.12.2023	01.01.-31.12.2022
	CHF	CHF
Cotisations et apports, ordinaires et autres	25'113'094.45	23'804'529.20
Cotisations des employés	9'658'756.11	9'106'315.60
Cotisations de l'employeur	13'302'104.34	12'539'333.60
Primes uniques et rachats	2'152'234.00	2'158'880.00
Prestations d'entrée	7'781'134.30	5'909'559.20
Apports de libre passage	7'433'735.65	5'730'559.20
Remboursement de versement anticipés EPL / divorce	347'398.65	179'000.00
<i>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</i>	<i>32'894'228.75</i>	<i>29'714'088.40</i>
Prestations réglementaires	-32'896'414.50	-36'979'862.30
Rentes de vieillesse	-16'896'226.35	-18'100'321.45
Rentes de survivants	-7'561'356.50	-7'521'676.10
Rentes d'invalidité	-1'294'609.90	-1'465'154.85
Prestations en capital lors de départs à la retraite	-6'953'958.75	-9'892'709.90
Prestations en capital en cas de décès	-190'263.00	0.00
Prestations extra-réglementaires	-1'000'000.00	0.00
Prestations de sortie	-15'950'448.15	-32'128'419.90
Prestations de libre passage en cas de sortie	-14'217'678.55	-30'961'348.80
Versement anticipés EPL / divorce	-1'732'769.60	-1'167'071.10
<i>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</i>	<i>-49'846'862.65</i>	<i>-69'108'282.20</i>
Dissolution et constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations	10'356'846.54	31'668'434.75
Modification du capital de prévoyance assurés actifs	-1'665'870.00	-6'490'992.20
Modification du capital de prévoyance retraités	13'811'700.00	18'673'228.00
Modifications des actifs issus des contrats d'assurance	-2'828'239.00	-4'316'919.00
Modification de provisions techniques	3'407'630.00	26'249'778.00
Rémunération du capital d'épargne	-2'350'201.00	-2'425'952.80
Charges d'intérêts PLP et rentes transitoires	-18'173.46	-20'707.25
Rendement des prestations d'assurance	2'956'680.10	3'601'552.70
Prestations d'assurance	2'955'610.10	3'600'129.70
Part d'excédents issue des assurances	1'070.00	1'423.00
Charges d'assurance	-83'134.50	-93'406.20
Prime d'assurance	-3.00	0.00
Cotisations au fonds de garantie	-83'131.50	-93'406.20
<i>Résultat net de l'activité d'assurance</i>	<i>-3'722'241.76</i>	<i>-4'217'612.55</i>
Résultat net du placement de la fortune	46'368'844.08	-60'283'437.63
Produit des intérêts sur les avoirs en banque	82'748.02	8'567.19
Charge d'intérêts sur les avoirs en banque	-26'761.51	-91'985.75
Produit des intérêts sur le compte courant employeur	582.65	1'041.60
Rendement Swiss Life	24.60	0.00
Produit des placements de la fortune	47'325'075.40	-59'127'306.38
Frais de gestion des placements de la fortune	-1'012'825.08	-1'073'754.29
Dissolution/constitution de provision non techniques	656'584.65	0.00
Autres produits	383.05	454.42
Autres produits	383.05	454.42
Autres frais	-67'858.50	-45'155.80
Frais de gestion	-593'994.65	-520'805.40
Frais de gestion propres	-427'919.75	-393'343.60
Organe de révision	-29'373.00	-29'690.40
Expert en actuariat	-46'957.20	-69'305.05
Organe de surveillance	-11'770.65	-9'777.90
Conseil juridique, autres conseils et prestations informatiques externes	-75'096.85	-16'674.25
Taxes, redevances et apports	-2'877.20	-2'014.20
<i>Charge de produits/excédent avant constitution de la réserve de fluctuation</i>	<i>42'641'716.87</i>	<i>-65'066'556.96</i>
Constitution / Dissolution réserve de fluctuation	-42'641'716.87	65'066'556.96
Excédent de produits	0.00	0.00

Annexe au bilan annuel 2023

Forme juridique et buts

La fondation a pour but la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'exécution en faveur des salariés de Feldschlösschen Getränke SA, ainsi que des entreprises étroitement liées économiquement ou financièrement, et en faveur de leurs proches et survivants, contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

En plus des prestations minimales légales selon la LPP, la fondation peut assurer d'autres mesures de prévoyance, telles des prestations de soutien dans des cas d'urgence liés à une maladie, un accident, l'invalidité ou le chômage.

La fondation se conforme à la partie obligatoire de la LPP. Elle est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle de l'Office pour la prévoyance professionnelle et la surveillance des fondations du canton d'Argovie sous le numéro d'ordre 0232.

Employeurs affiliés

Actifs	31.12.2023	31.12.2022
Feldschlösschen Getränke SA	404	394
Feldschlösschen Supply Company AG, à partir du 1.10.2014	651	647
Carlsberg Supply Company AG	107	95
Salariés délégués (programme <i>Global Mobility</i> du groupe Carlsberg)	3	3
Total	1'165	1'139

Effectif des assurés

Actifs	31.12.2023	31.12.2022
Hommes	941	933
Femmes	224	206
Total	1'165	1'139
dont assurés dans le plan Plus	135	138

Bénéficiaires de rentes	31.12.2023	31.12.2022
Retraités	661	706
Invalides	56	58
Veuves / veufs	476	482
Rentes pour enfants	27	31
Total	1'220	1'277

Plan de prévoyance

Le plan de prévoyance repose sur la primauté des cotisations pour la *prévoyance vieillesse*. La Fondation propose deux plans de prévoyance vieillesse (Plan de base et Plan Plus). Dans le plan de base, les cotisations de vieillesse sont de 40% pour le salarié, et de 60% pour l'employeur. Le plan Plus prévoit des cotisations de vieillesse d'un montant égal pour le salarié et pour l'employeur.

Les prestations d'invalidité et de décès (*prévoyance risque*) sont calculées en pourcentage du salaire assuré (primauté des prestations). Les cotisations sont financées à raison de 40% par la personne assurée, et de 60% par l'employeur.

Risques actuariels et couverture du risque

En tant qu'institution de prévoyance autonome, la Fondation de prévoyance en faveur du personnel du groupe Feldschlösschen Getränke assume elle-même le risque lié aux prestations réglementaires de la prévoyance risque (invalidité et décès) ainsi que la prévoyance vieillesse.

Contrats d'assurance

Contrat de rente Swiss Life

Une partie de l'effectif des rentes issu de certaines institutions de prévoyance précédentes est encore assuré auprès de Swiss Life. La fondation est le souscripteur de l'assurance. C'est elle qui verse les rentes mensuelles aux retraités. Ces derniers n'ont aucune prétention à faire valoir auprès de Swiss Life.

La valeur de rachat correspondante (actifs issus de contrats d'assurance) se monte à 27,38 millions de CHF.

Bases actuarielles

Les bases réglementaires et les calculs relatifs au bilan actuariel se fondent sur les bases techniques LPP 2020, tables générationnelles, pour la clôture au 31 décembre 2023.

Le taux d'intérêt technique est actuellement de 1,25%.

La *Provision pour changement de bases techniques* avait été constituée pour tenir compte de l'augmentation de l'espérance de vie ainsi que des autres changements biométriques et démographiques. Avec le passage aux tables générationnelles, la provision n'est plus nécessaire.

Comme la Fondation de prévoyance en faveur du personnel du groupe Feldschlösschen Boissons assume les pertes sur les retraites dues au taux de conversion actuellement trop élevé, des *Provisions pour taux de conversion excessif* sont constituées.

Comme la fondation assume elle-même les risques actuariels en cas de décès et d'invalidité, il convient de gérer un *Fonds de fluctuation des risques* afin de pouvoir maintenir un équilibre en cas de fluctuations actuarielles (la survenance des cas de décès et d'invalidité ne correspond pas exactement aux prévisions).

Provision pour baisse du taux d'intérêt technique: en raison de l'abaissement du taux à 1%, une provision pour baisse du taux d'intérêt technique avait été constituée au 31 décembre 2019. CHF 2 millions y ont été versés chaque année. Le 8 décembre 2023, le Conseil de fondation a décidé d'abaisser le taux d'intérêt technique de 1,5% à 1,25% et de dissoudre la réserve.

Provision pour événements particuliers: un montant unique de CHF 1'003'000 a été réservé au 31 décembre 2022 et utilisé intégralement en février 2023 pour le financement de l'allocation spéciale aux retraités décidée par le Conseil de fondation le 16 décembre 2022.

Le 15 août 2023, le Conseil de fondation a décidé d'augmenter les avoirs de vieillesse des femmes nées entre 1960 et 1965 pour compenser, par une bonification, l'adaptation de l'âge de référence et des taux de conversion suite à la réforme AVS 2021. Le montant de CHF 263'215 mis de côté à cet effet a été utilisé intégralement au 1^{er} janvier 2024.

	31.12.2023	31.12.2022
Changement de bases	0	0
Taux de conversion	26'760'000	20'781'845
Fonds de fluctuation des risques	8'250'000	8'896'000
Baisse du taux d'intérêt technique	0	8'000'000
Provisions pour événements particuliers	<u>263'215</u>	<u>1'003'000</u>
Total provisions techniques	35'273'215	38'680'845

Taux de couverture selon l'art.

L'expert en actuariat, Monsieur Guido Aggeler de la société Pittet Associés SA, effectue un examen annuel au sens de l'art. 52e al. 1 let. a LPP. L'examen effectué au 31 décembre 2023 a donné les résultats suivants:

Le bilan technique arrêté au 31 décembre 2023 présentait un excédent actuariel de CHF 81'826'536. Le taux de couverture était de 113,9%. La fondation de prévoyance en faveur du personnel de Feldschlösschen Getränke n'est pas en découvert au sens de l'art. 44 OPP2.

	31.12.2023	31.12.2022
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	<u>589'761'006</u>	<u>602'964'265</u>
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	589'761'006	602'964'265
Réserves de fluctuation	81'826'536	39'184'820
Capital de la fondation et fonds libres	0	0
Fonds disponibles pour la couverture des obligations réglementaires	<u>671'587'542</u>	<u>642'149'085</u>
Taux de couverture	113,9%	106,5%

Tenue des comptes et principes d'évaluation

La comptabilisation, la tenue des comptes et l'évaluation sont faites conformément au Code des obligations (CO) et à la LPP. Les comptes annuels composés du bilan, du compte d'exploitation et d'une annexe indiquent la situation financière effective au sens de la législation en vigueur. Les critères d'évaluation retenus sont conformes aux normes de présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26. Ces normes exigent notamment que les actifs soient inscrits au bilan à la valeur du marché. Elles ne permettent en outre plus de réserves (exception faite des réserves techniquement nécessaires). Les fonds libres de la fondation ne pourront être mentionnés que lorsque toutes les réserves auront été constituées à hauteur des montants exigés.

La totalité des actifs sera évaluée selon les valeurs du marché au jour de référence du bilan. Les cours communiqués par les offices de dépôt font foi. Pour le reste, les dispositions de l'art. 48 OPP2 et des normes Swiss GAAP RPC 26 ch. 3 s'appliquent.

Réserve de fluctuation de valeurs

L'objectif pour la réserve de fluctuation de valeurs sera déterminé par l'expert externe en placements dans le cadre d'un examen de la capacité à assumer le risque. Le calcul est généralement effectué annuellement.

Un calcul a eu lieu au 31 décembre 2023 de nouveau pour vérification. S'agissant du placement de la fortune actuel, ce calcul fixe l'objectif pour la réserve de fluctuation de valeurs à 17% des capitaux de prévoyance liés (niveau de sécurité de 99%, pour un horizon temporel de deux ans).

	31.12.2023	31.12.2022
Etat de la réserve de fluctuation de valeurs au 1.1.	39'184'820	104'251'377
Attribution / Prélèvement à la charge du compte d'exploitation	<u>42'641'716</u>	<u>- 65'066'557</u>
Réserve de fluctuation de valeurs selon bilan	81'826'536	39'184'820
Objectif pour la réserve de fluctuation de valeurs	<u>101'000'000</u>	<u>103'000'000</u>
Déficit de la réserve	-19'173'463	- 63'815'180

Stratégie de placement

Le Conseil de fondation définit les directives de placement, conseillé dans cette tâche par la société PPCmetrics AG, Zurich. La capacité à assumer le risque, les aspects démographiques et les pronostics en matière de liquidités sont des facteurs qui influent sur la stratégie de placement. A la fin de l'exercice, les marges stratégiques sont respectées dans toutes les catégories de placement.

Présentation des placements de la fortune par catégorie d'investissement

Placement de la fortune / répartition des risques

Portfolio	Interne	UBS	Credit Suisse	Swisscanto Cité du Levant	Total 31.12.2023	Part effective	Stratégie
Catégorie de placement	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	%	%
Créances, compte courants							
Compte de régularisation actif	3'323'064	-	-	-	3'323'064	0.5%	---
Actifs issus de contrats d'assurance	27'386'434				27'386'434	4.1%	---
Liquidité / Marché monétaire CHF	-	14'269'085	10'226'146	-	24'495'231	3.6%	0 - 10%
Actions Suisse	-	-	26'551'001	-	26'551'001	3.9%	2.5 - 5.5%
Actions Etranger (hedged)	-	-	105'589'082	-	105'589'082	15.7%	10 - 22%
Actions Etranger Small Cap	-	-	19'795'765	-	19'795'765	2.9%	1 - 5%
Actions Marchés émergents	-	-	14'783'666	-	14'783'666	2.2%	1 - 5%
Obligations Suisse	-	-	271'770'921	-	271'770'921	40.3%	34 - 56%
Obligations Etranger (hedged)	-	-	35'265'662	-	35'265'662	5.2%	2.5 - 7.5%
Parts de fonds immobilier	-	-	-	144'842'023	144'842'023	21.5%	16 - 28%
	30'709'498	14'269'085	483'982'243	144'842'023	673'802'849	100.0%	

Explication du résultat net des placements de la fortune

	Total 2022	Total 2023	Obligations Suisse	Obligations Etranger (hedged)	Actions Suisse	Actions Marchés émergents	Actions Etranger (hedged)	Actions Etranger Small Cap	Parts de fonds Immobilier
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Produit des intérêts sur les avoirs en banque	8'567	82'748	-	-	-	-	-	-	-
Charges d'intérêts sur les avoirs en banque	-91'986	-26'762	-	-	-	-	-	-	-
Produit des intérêts sur compte courant employeur	1'042	583	-	-	-	-	-	-	-
Rendement Swiss Life	-	25	-	-	-	-	-	-	-
Rendement réalisés sur les placements	8'213'982	7'654'781	2'372'903	780'027	875'375	496'006	1'905'340	403'243	821'888
Bénéfices de cours non réalisés	-67'341'288	39'670'294	17'512'593	42'673	846'130	-518'730	5'374'267	10'430'020	5'983'342
Pertes de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rendement immobilier	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais de gestion du placement de la fortune									
Chiffres-clés des coûts en CHF pour les placements	-748'303	-709'777	-7'842	-2'218	-583	-13'321	-3'023	-17'072	-665'718
Frais de gestion de la fortune Credit Suisse	-195'795	-178'724 *	-	-	-	-	-	-	-
Frais Global Custody Credit Suisse	-43'613	-26'811 *	-	-	-	-	-	-	-
Frais de conseil en placements / Investment Controlling	-77'679	-89'122 *	-	-	-	-	-	-	-
Autres frais bancaires	-8'365	-8'392 *	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net du placement de la fortune	-60'283'438	46'368'844	19'877'653	820'482	1'720'922	-36'045	7'276'583	10'816'191	6'139'511

* Allocation sur des placements de la fortune isolés impossible

Frais de gestion des placements de la fortune

	31.12.2023	31.12.2022
Total des placements de la fortune (valeurs du marché)	646'364'604	615'523'759
dont:		
Placements «transparents»	646'364'604	615'523'759
Taux de transparence des coûts	100%	100%
Frais de gestion de la fortune comptabilisés directement	303'048	325'451
Somme de tous les chiffres-clés des placements collectifs en CHF figurant dans le compte d'exploitation	<u>709'777</u>	<u>748'303</u>
Total des frais de gestion de la fortune figurant dans le compte d'exploitation	1'012'825	<u>1'073'754</u>
En % des placements de la fortune transparents	0,16%	0,17%

Organes

Conseil de fondation

Délégués de l'employeur

Patrik Füeg, président
Karine Finck
Claude Kirschner
Thomas Metzger

Délégués des salariés

Daniel Berger
Marcel Kieseewetter
Ulrich Reinhard
Simone Schaub-Oberholzer

Commission de coordination des placements

Claude Kirschner, président
Patrik Füeg
Dieter Neuschwander
Alain Tschannen
Lukas Riesen, conseiller externe

Placements / Controlling/reporting

PPCmetrics AG, Badenerstrasse 6, 8021 Zurich

Gestion de patrimoine

Office de dépôt central

Credit Suisse, Zurich

Gestionnaire de fortune

Credit Suisse Asset Management - Obligations Suisse
Credit Suisse Asset Management - Obligations Etranger hedged
Credit Suisse Asset Management - Actions Suisse
Credit Suisse Asset Management - Actions Etranger hedged
Credit Suisse Asset Management - Actions Etranger Small Cap
Credit Suisse Asset Management - Actions Marchés émergents
Swisscanto Fondation de placement Immobilier
Cité du Levant - Immobilier

Administration

Susanne Baumberger, responsable
Robert Bucher, administration

Organe de révision

Ernst & Young AG, Schanzenstrasse 4a, 3001 Berne

Expert en actuariat

Guido Aggeler, Pittet Associés SA, Stampfenbachstr. 7, 8006 Zurich

Organe de surveillance

Office pour la prévoyance professionnelle et la surveillance des
Fondations du canton d'Argovie (BVSA)

Examen actuariel

L'examen actuariel est effectué tous les ans par les experts en actuariat en fin d'année civile, c'est-à-dire au jour d'établissement du bilan. Monsieur Guido Aggeler, Pittet Associés SA à Zürich, a remis son rapport concernant le bilan actuariel au 31 décembre 2023 le 28 février 2024 et constate que la Fondation de prévoyance en faveur du personnel du groupe Feldschlösschen Getränke offre toute la sécurité requise pour honorer les engagements actuariels contractés.

Les dispositions actuarielles réglementaires relatives aux prestations ainsi qu'au financement sont conformes aux prescriptions légales.

La Fondation de prévoyance en faveur du personnel de Feldschlösschen Getränke n'est pas en découvert au sens de l'art. 44 OPP2.

Rapport de l'organe de révision

La société Ernst & Young SA, Berne (organe de révision) a contrôlé la conformité à la loi des comptes annuels, de la gestion, des placements de la fortune et des comptes de vieillesse de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel du groupe Feldschlösschen Getränke pour l'exercice clos au 31 décembre 2023. Cet examen indique une parfaite conformité avec la législation helvétique, l'acte de fondation et les règlements en vigueur. L'organe de contrôle a recommandé l'approbation des comptes annuels.

Votre interlocutrice pour tout renseignement supplémentaire:

Susanne Baumberger
Personalvorsorgestiftung der Feldschlösschen-Getränkegruppe
4310 Rheinfelden
N° de téléphone 058/123 48 44 / susanne.baumberger@fgg.ch

www.pvs-feldschloesschen.ch